Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260423-2026_040-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 24/04/2026
Et
Publication ou notification du : 24/04/2026

Date de la convocation : 14/04/2026

Date d'affichage : 14/04/2026

L'an 2026 et le 23 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

Présents : Mmes : AUDGER Agnès, FEUILLET Stéphanie, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : BRAULT Christophe, CATTEAU Jocelyn, DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, MASSON David, ROBERT Stéphane, ROUSSEAU Henri

A été nommé(e) secrétaire : Mme GALODÉ Sylvie

2026-040 — Vote du Compte Financier Unique du Budget annexe Lotissement La Noë III 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif du Lotissement La Noë III et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025,

Vu les résultats du Compte Financier Unique 2025 arrêté comme suit :

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Christophe BRAULT, 2ème adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	103 211,88	51 610,94	154 822,82
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	19 489,82	19 489,82
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	51 605,94	56 626,17	108 232,11
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	19 489,82	19 489,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-51 605,94	5 015,23	-46 590,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-51 605,94	24 505,05	-27 100,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-51 605,94	24 505,05	-27 100,89

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

D'APPROUVER le Compte Financier Unique du Lotissement La Noë III pour l'année 2025.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2026

Secrétaire de Séance,
GALODÉ Sylvie

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

MAIRIE DE LA BAZOUGE-DU-DESERT 35 Ille et Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.